



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
séance du Mardi 03 Mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, trois mars à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le dix-huit février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Flavie PIRON (pouvoir à Christine ROIG), Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance : Didier BOURG

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	8	1	9

N°2026-03-05

7.3.1

Demande de prêt relais auprès de AFL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, afin d'assurer le financement des investissements prévus au budget de l'exercice 2026, il est envisagé de recourir à un prêt relais d'un montant de 115 000 euros.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres et notamment de celle présentée par l'Agence France Locale, société anonyme à conseil de surveillance et directoire dont le siège social est situé 112 rue Garibaldi – 69006 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649,

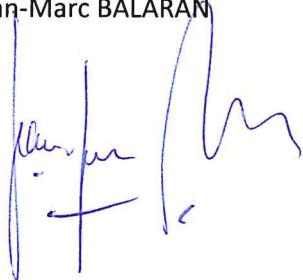
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter auprès de l'Agence France Locale un prêt relais d'un montant de 115 000 euros ;
- ✓ **PRECISE** que les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :
 - Durée totale : 3 ans ;
 - Mode d'amortissement : in fine avec paiement trimestriel des intérêts ;
 - Taux fixe : 3,12 % ;
 - Base de calcul des intérêts : Exact / 360 ;
 - Commission d'engagement : néant ;
 - Frais de dossier : néant ;
 - Indemnité de remboursement anticipé : néant ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Sainte-Croix, le 3 mars 2026

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



La Secrétaire de séance
Didier BOURG

